

**Province de Québec**  
**Municipalité de Chartierville**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chartierville, lundi 4 novembre 2019 à la salle du Conseil de Chartierville, sous la présidence du maire M. Denis Dion.

**1. Ouverture de la séance :**

Le maire M. Denis Dion ouvre la séance à 19h00.

Sont présents :

M. Claude Gagnon, conseiller poste #1  
M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2  
Mme Nathalie Guesneau, conseillère poste # 3  
M. Kenneth Cameron, conseiller poste#4  
M. Claude Sévigny, conseiller poste # 5  
Mme Vanessa Faucher, conseillère poste #6

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Paméla Blais est aussi présente.

**19-3195**

**2. Adoption de l'ordre du jour :**

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Gagnon et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec ajout au point 7.7:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2019.
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :
  - 7.1. Résolution – Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement (Règlement 2019-07)
  - 7.2. Résolution – Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale
  - 7.3. Résolution – Financement fosse septique 121, route Verchères (M. Raymond Fournier)
  - 7.4. Résolution – Embauche de M. Ronald Mercier au poste de conciergerie/entretien général et responsable à l'assainissement des eaux usées
  - 7.5. Résolution – PAVL 15 000 \$
  - 7.6. Résolution – Soumission Gravier
  - 7.7. Résolution – Commission scolaire
8. Période de questions.
9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée.

**19-3196**

**3. Adoption du procès-verbal :**

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 7 octobre 2019.

**19-3197**

**4. Adoption des revenus & dépenses :**

Il est proposé par M. Claude Gagnon, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2019, pour un total des dépenses d'une somme de 73 114,79 \$ et un total des revenus d'une somme 163 563,07 \$.

**6. Rapport du Maire :**

M. Denis Dion explique qu'il a pris la décision de reporter la cueillette de bonbons d'halloween pour les enfants au 1<sup>er</sup> novembre par sécurité dû aux conditions climatiques hors du commun.

M. Dion annonce la tenue d'un souper pour remercier tous les bénévoles de la municipalité le samedi 30 novembre prochain et que des invitations ont été envoyées.

Celui-ci explique que Guy Landry 2013 Inc. a tamisé du concassé pour la municipalité dans le banc de gravier pour dépanner en cas de travaux d'urgence, car les soumissions reçues au terme de l'appel d'offre pour la fabrication de gravier concassé, ont été jugées trop élevées.

M. Dion revient sur l'évènement de la panne majeure vécue dans la fin de semaine du 1<sup>er</sup> au 3 novembre. Celui-ci rassure les citoyens en leur disant qu'un comité pour la sécurité publique sera mis en place et les plans d'interventions seront révisés.

M. Dion avise qu'il y aura une rencontre spéciale avec les élus afin de présenter le plan de relance de Valoris à la polyvalente Louis-Saint-Laurent de East-Angus le mercredi 6 novembre.

## **7. Rapport des comités ad hoc :**

M. Claude Gagnon rappelle qu'il y aura le Marché de Noël de Chartierville le 23 novembre prochain au Pavillon des Loisirs. Tous sont les bienvenus! De plus, celui-ci annonce qu'il y a déjà une cinquantaine de billets de vendus pour le spectacle des Grandes Crues le 22 février 2020.

M. Claude Sévigny explique que le livre de Mme Yvette Labonne sur l'histoire des villages entourant le Mont-Mégantic (Chartierville, La Patrie, Scotstown, etc.) est disponible à la bibliothèque et qu'il est également possible d'en faire l'achat au bureau municipal au coût de 30\$ chacun.

Celui-ci donne de l'information sur la visite de Places aux Jeunes du Haut-Saint-François à Chartierville. Ce groupe est formé de jeunes intéressés à faire de l'agriculture et ceux-ci ont bien apprécié leur visite.

M. Sévigny informe qu'il souhaite monter un projet d'activités pour les jeunes pour la semaine de relâche en mars prochain.

De plus, M. Sévigny explique qu'il n'a pas les dernières statistiques pour le CICM, mais peut tout même affirmer qu'il y a eu encore cette année une augmentation de l'achalandage, mais pas aussi significative que les 3 dernière années.

Mme Nathalie Guesneau explique qu'elle a mis M. Kenneth Cameron en relation avec le Journal Haut-Saint-François afin que les activités de 150<sup>e</sup> anniversaire de Chartierville soit mentionnées dans leur cahier spécial d'automne.

Mme Guesneau affirme qu'une amélioration de la sonorisation a été constatée lors du Festival de la Chasse grâce aux nouveaux panneaux installés. De plus, celle-ci souhaiterait faire modifier les lumières d'éclairage afin de rendre l'ambiance plus douce.

Mme Vanessa Faucher annonce que Mme Louise Philibert laisse sa place de responsable à la bibliothèque à Mme Thérèse Chouinard. Mme Faucher profite de l'occasion pour remercier Mme Philibert pour toutes ses années de bénévolat et de loyaux services auprès de la bibliothèque, elle ajoute même que la bibliothèque est dotée d'une belle équipe très dynamique. De plus, les heures d'ouverture d'hiver sont présentement en place, soit de 15h à 16h.

M. Kenneth Cameron explique qu'il est nouvellement le conseiller responsable pour les pompiers.

Celui-ci rectifie quelques informations données pour le 150<sup>e</sup> lors de la dernière séance publique, comme quoi que les dates présentées ne sont pas finales, mais seulement un brouillon. Il donne également d'autres informations concernant le 150<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité.

De plus, celui-ci fait un bref retour sur sa rencontre avec le journaliste du journal Haut-Saint-François et souhaite avoir donné suffisamment d'informations pour un bel article.

Concernant la sécurité publique, M. Cameron rectifie certaines choses qui se sont passées lors de la panne de 72h et souhaite mettre sur pied un comité afin d'être mieux préparé pour le prochain évènement du genre.

## **8. Informations, correspondances et demandes diverses :**

8.1. Résolution – Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement (Règlement 2019-07)

**19-3198**

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Sévigny de déposer le certificat relatif à la procédure d'enregistrement du règlement 2019-07 tel qui suit :

Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 2019-07 « *Règlement décrétant le financement d'un programme de mise aux normes des installations septiques situées sur le territoire de la municipalité de Chartierville, autorisant une dépense de 35 000\$ et emprunt à même le fonds général pour en acquitter les coûts et imposant une compensation afin de pourvoir au remboursement de l'emprunt* », je certifie que :

1<sup>o</sup>le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 169;

2<sup>o</sup>le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 27;

3<sup>o</sup>le nombre de demandes faites est de 0;

4<sup>o</sup>ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Chartierville, jeudi le 17 octobre 2019

Paméla Blais  
Directrice générale et secrétaire trésorière

19-3199

8.2. Résolution – Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, Dudswell, East Angus, Hampden, La Patrie, Lingwick, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton, Scotstown, Weedon et Westbury désirent présenter un projet d'étude d'opportunité pour l'amélioration de la gestion des matières résiduelles, incluant le programme de gestion des mesures et vidanges des installations septiques, en tandem municipalités / MRC dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale; ;

**CONSIDÉRANT QUE** les compétences concernant la gestion des matières résiduelles sont partagées entre la MRC et les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont compétence en matière de collecte;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François a récemment déclaré sa compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités de son territoire relativement à une partie du domaine des matières résiduelles, à savoir la valorisation de toutes les matières reçues, incluant les matières putrescibles, au lieu d'élimination avant leur enfouissement;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités et la MRC souhaitent améliorer leurs performances en gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC et les municipalités souhaitent optimiser le tonnage détourné de l'élimination afin d'atteindre les cibles du Plan de gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QU'**un certain nombre de lacunes ont été identifiées à différents niveaux, qu'il y en a sûrement d'autres, que des solutions existent pour améliorer l'efficacité, avoir plus d'impact et avoir plus d'économie d'échelle

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Vanessa Faucher et l'appui de M. Claude Sévigny, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la municipalité de Chartierville

- s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité pour l'amélioration de la gestion des matières résiduelles, incluant le programme de gestion des mesures et vidanges des installations septiques, en tandem municipalités / MRC et d'assumer une partie des coûts;
- autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- nomme la MRC du Haut-Saint-François organisme responsable du projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

19-3200

8.3. Résolution – Financement fosse septique 121, route Verchères (M. Raymond Fournier)

**Attendu que** la municipalité travaille à conformer les installations septiques sur l'ensemble de son territoire au Q2 R22;

**Attendu qu'**un programme de mise aux normes des installations septiques situées sur le territoire de la Municipalité de Chartierville a été adopté ;

**Attendu qu'**un règlement décrétant le financement d'un programme de mise aux normes des installations septiques situées sur le territoire de la municipalité de Chartierville, autorisant une dépense de 35 000\$ et emprunt à même le fonds général pour en acquitter les coûts et imposant une compensation afin de pourvoir au remboursement de l'emprunt a été adopté afin d'aider les propriétaires dans leur démarche de mise aux normes de leur installation septique ;

**Attendu que** M. Raymond Fournier propriétaire du 121, route Verchères a présenté une demande pour un montant de 3 185,42\$ et que celle-ci répond aux exigences du programme ;

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Gagnon,

**Que** le montant de 3185,42\$ sera financé par le règlement d'emprunt 2017-01 au taux de 2,01 %, taux en vigueur sur le site du MAMH et sera taxé sur son compte de taxe annuelle dès 2020 pour un montant de 301,40 \$ et ce pour une durée de 12 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 8.4. Résolution – Embauche de M. Ronald Mercier au poste de conciergerie/entretien général et responsable à l’assainissement des eaux usées
- 19-3201** **Considérant** la démission de Mme Louise Saint-Laurent au poste de conciergerie/entretien général et au poste de responsable à l’assainissement des eaux usées;
- Attendu qu’une** offre d’emploi a été affichée pour ces dits postes;
- Considérant** l’analyse et la qualité du candidat;
- Il est proposé par M. Kenneth Cameron, appuyé par M. Simon Lafrenière,
- D’accepter la candidature de M. Ronald Mercier et ce dès le 1<sup>er</sup> novembre 2019 au taux horaire de 18,00\$.
- ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**
- 8.5. Résolution – PAVL 15 000 \$
- 19-3202** Sous volet : Projets particuliers d’amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- Dossier : 00028383-1-4120 (05)-2019-07-22-56
- ATTENDU QUE** la municipalité de Chartierville a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAV);
- ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;
- ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;
- POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Mme Vanessa Faucher, appuyée par M. Claude Gagnon, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Chartierville approuve les dépenses d’un montant de 16 783 \$ relatives aux travaux d’amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.
- ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**
- 8.6. Résolution – Soumission Gravier
- 19-3203** **Attendu qu’un** processus d’appel d’offre a été lancé pour la confection de gravier concassé 0-3/4 et acheminé à 3 compagnies différentes;
- Attendu que** l’une d’entre elles n’a pu soumissionner et que les deux autres ont déposé une offre au bureau municipal tel que demandé ;
- Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Vanessa Faucher;
- Que** les deux soumissions reçues ont été jugées conformes, mais que le Conseil ne souhaite retenir aucune d’entre elles;
- ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**
- 8.7. Résolution – Commission scolaire
- 19-3204** **RÉSOLUTION D’APPUI AUX COMMISSIONS SCOLAIRES**
- ATTENDU** que l’école publique est un bien qui appartient à l’ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec et qu’une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d’éducation des adultes et de formation professionnelle, des services éducatifs, des services administratifs et des services techniques et qu’elle œuvre dans le respect des principes d’accessibilité, d’égalité des chances et de répartition équitable des ressources;
- ATTENDU** que les établissements et les services d’une commission scolaire se doivent de travailler en synergie et en collaboration afin d’assurer la réussite du plus grand nombre possible d’élèves, jeunes et adultes et que le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;
- ATTENDU** que le ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur a notamment pour mandat d’établir les grandes orientations de l’école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités et que le conseil des commissaires en constitue un contrepoids fondamental pour favoriser une prise de décision qui prend en compte les couleurs régionales et locales;

**ATTENDU** que toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de comptes et sont redevables envers la population;

**CONSIDÉRANT** le dépôt par le gouvernement du Québec du projet de loi n° 40 le 1<sup>er</sup> octobre 2019;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'avoir au Québec des commissions scolaires avec, à leur tête, des élus choisis au suffrage universel pour ainsi préserver le droit des citoyennes et des citoyens d'être maîtres d'œuvre de l'éducation publique;

**CONSIDÉRANT** qu'à la lecture du projet de loi n° 40, les gains pour les élèves et leur réussite sont difficiles à identifier;

**CONSIDÉRANT** qu'à la lecture du projet de loi n° 40, le rôle de représentations de la commission scolaire auprès de tous les partenaires est absent. Cela met fin à la richesse du réseautage et de la solidarité dans les communautés;

**CONSIDÉRANT** que la disparition du conseil des commissaires dans sa forme actuelle avec qui les municipalités ont établi des ententes de partenariat depuis plusieurs années représente une perte pour le développement de nos milieux.

**CONSIDÉRANT** qu'à la lecture du projet de loi n° 40, il y a une perte du pouvoir local dans les zones semi-urbaines et rurales en défaveur d'une centralisation abusive du gouvernement;

**CONSIDÉRANT** qu'à la lecture du projet de loi n° 40, le ministre prévoit en détail les modalités de fusions de territoires des centres de services, alors que l'on connaît les impacts négatifs de fusions de territoires en santé, non seulement pour les usagers, mais aussi pour le personnel.

Sachant ce qui précède, IL EST PROPOSÉ par M. Claude Gagnon, et résolu que le conseil municipal de Chartierville :

N'appuie pas les commissions scolaires et ne demande pas au Gouvernement du Québec :

- de surseoir à sa décision d'abolir les élections scolaires et de convertir les commissions scolaires en centres de services scolaires;
- de procéder à une vaste consultation sur l'avenir de l'éducation au Québec et du meilleur mode de gouvernance requis pour assurer la réussite scolaire;

et mandate le/la secrétaire-trésorier(ère) de transmettre une copie de la présente résolution :

- à monsieur **Jean-François Roberge**, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Édifce Marie-Guyart  
1035, rue de La Chevrotière  
16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

- aux députées élues et députés élus sur le territoire de la Commission scolaire des Hauts-Cantons :

**Monsieur François Jacques**  
Député de Mégantic  
5600, rue Frontenac  
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H5

**Madame Geneviève Hébert**  
Députée de Saint-François  
373, rue King Est  
2<sup>e</sup> étage, suite 203-B  
Sherbrooke (Québec) J1G 1B4

- à monsieur **Yves Gilbert**, président de la Commission scolaire des Hauts-Cantons :

308, rue Palmer  
East Angus (Québec) J0B 1R0

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**9. Période de questions :**

Le maire répond aux questions des citoyens.

**10. Affaires nouvelles :**

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

**11. Levée de la séance :**

**19-3205**

La séance est levée à 20h par M. Claude Gagnon sous la résolution 19-3205.

Denis Dion, maire

Paméla Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière